

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 décembre 2021

GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES EN AGRICULTURE - (N° 4758)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE51

présenté par
M. Cinieri

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par soucis de cohérence, si l'amendement 50 de rédaction générale de l'article 3 était adopté, il conviendrait de supprimer l'article 4 du projet de loi.